

Ville de Saint-Laurent-du-Var
30 000 habitants surclassée 40 à 80 000 habitants

RECRUTE pour un remplacement :

**UN(E) AGENT(E) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)
et OPERATEUR(TRICE) AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)**

**Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (Cat. C)
Recrutement par la voie contractuelle**

Mission principale : L'agent(e) exerce principalement des missions de surveillance de la voie publique dans un cadre législatif et réglementaire bien défini (article R 417 – 10 du code de la route, article 1312 – 1 du code de la santé publique, article R 211 – 21 – 1 et R 211 – 21 – 5 du code des assurances et les infractions liées à l'Environnement, notamment à travers le code pénal). Il/elle est spécifiquement affecté(e) à la brigade ASVP et vidéo protection.

DEFINITION DU POSTE

DIRECTION DE RATTACHEMENT : Direction Générale des Services (administratif) et rattachement direct au Maire.

SERVICE DE RATTACHEMENT : Police municipale.

RELATION HIERARCHIQUE : L'agent exerce ses missions sous la direction et la responsabilité du Chef de service de la Police municipale. Il est placé sous l'autorité du Chef de la Brigade à laquelle il est rattaché.

RELATIONS FONCTIONNELLES : Principaux interlocuteurs : Direction Générale des Services, Elus, autres services municipaux, contrevenants, population, forces de sécurité de l'Etat, associations, partenaires sociaux...

CONDITIONS D'ACTIVITE :

***Lieu :** Police municipale Mairie – 222, esplanade du Levant avec interventions sur toute la commune.

***Horaires :** alternées tout au long de l'année sur un cycle de travail fonctionnant sur deux semaines et sur une rotation régulière de 3 horaires différents. Pendant les horaires journaliers, une alternance de travail est établie entre le terrain et le PC Vidéo :

Jours de travail :

- 1ère semaine : Lundi, mardi, samedi, dimanche
- 2ème semaine : Mercredi, jeudi, vendredi

Horaires de travail :

- Horaires A : 6h 00 à 12h 00 et 13h à 17h 00
- Horaires B : 8h 00 à 13h 00 et 15h 00 à 20h 00
- Horaires C : 8h 00 à 12h 00 et 13h 00 à 19h 00

Horaires pouvant évoluer en fonction des nécessités de service ou changement de brigade.

***Conditions particulières :**

- Agrément du Procureur et prestation de serment (Tribunal d'instance et TGI) obligatoires.
- Horaires irréguliers selon planning et nécessités de service.
- Déplacements en patrouille pédestre, motorisée (deux roues) VTT ou véhiculée (Permis B obligatoire et permis moto apprécié).
- Port de charges occasionnel.

- Intervention dans le cadre d'un champ de compétences bien défini au niveau législatif et réglementaire.
- Port de la tenue obligatoire.
- Pas d'activité extra-professionnelle de nature à nuire à la continuité du service public.
- Grande polyvalence.

MOYENS TECHNIQUES A DISPOSITION : Moyens informatiques et bureautiques – Véhicules, menottes, moyens de communication, de transmission et vidéo-surveillance.

MISSIONS

Missions de vidéo surveillance :

Observations et exploitations des images et informations de la vidéo surveillance :

- Pilotage à distance des caméras et des moyens d'enregistrement (bandes vidéo, fichiers informatiques, etc ...)
- **Contrôle, éventuellement enregistrement, des entrées et des sorties** des personnes, des véhicules, des marchandises selon les cas.
- **Identification des évènements anormaux**, des comportements et des personnes suspectes. Mise en œuvre des actions appropriées selon les procédures établies.
- **Surveillance des alarmes et des signaux de contrôle** (incendie, intrusion etc ...). Mise en œuvre des procédures prévues en cas d'anomalies.
- Veille au bon respect des mesures de sécurité.
- **Alerte des services opérationnels** (services de police, pompiers, services médicaux etc..) en cas de problèmes sur le terrain.
- **Tenue de la main courante des évènements.**
- **Tenue du registre d'accès au CSU.**
- **Gestion des moyens d'entrée** : badges, clés...

Missions générales :

Constatation par procès-verbaux des infractions :

- aux dispositions des **règlements sanitaires** (Règlement sanitaire départemental, code de la Santé Publique).
- **relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules**, exceptées celles prévues par l'article **417-9** du **Code de la Route** (arrêt ou stationnement dangereux).
- **relatives à la non-apposition d'un certificat d'assurance ou à l'apposition d'un certificat d'assurance non valide** (article **R 211-21-1** et **R 211-21-5** du **Code des Assurances**).
- **liées à l'Environnement, notamment en lien avec le code pénal.**
- **interpellation d'auteur de flagrant délit.**

Missions opérationnelles :

- **Surveillance des zones de stationnement réglementées** (zones bleues).
- **Surveillance de la voie publique et des jardins publics** (dont l'ouverture et la fermeture).
- **Surveillance de la traversée des écoliers** à l'entrée et à la sortie des établissements scolaires.
- **Renseignement des usagers** sur la voie publique.
- **Capture et transport des animaux** en divagation.

Respect des Consignes de Sécurité :

- **Respect des consignes de sécurité** relatives notamment **au port obligatoire** :
 - du gilet pare-balles (note M.I)

- **du chasuble ou du gilet de protection rétro réfléchissant** lors de missions sur la chaussée.
- **Respect des consignes de sécurité internes au CSU (voir règlement intérieur du CSU).**

COMPETENCES REQUISES

- Maîtriser les dispositions législatives et réglementaires de l'emploi d'ASVP.
- Maîtriser la langue française tant orale qu'écrite.
- Bonne connaissance du territoire local.
- Technique de défense et diplôme de secourisme appréciés.
- Bon niveau scolaire exigé.
- Connaissance de l'outil informatique (Word/Exel).

- Maîtriser les principes de base de l'utilisation de l'outil informatique ainsi que des matériels d'alarme et de vidéo surveillance (écrans, alarmes incendie volumétriques, à impact etc ...).
- Etre capable d'identifier les problèmes techniques simples pour guider les techniciens de maintenance.
- Savoir se repérer sur un plan, éventuellement en 3 dimensions pour l'identification des évènements dans un bâtiment ou des lieux publics.
- Avoir la capacité d'analyser les situations à risques et d'alerter les services d'interventions et de sécurité appropriés.
- Bonnes capacités rédactionnelles.

- Respect de la hiérarchie.
- Très bonnes capacités relationnelles et d'adaptation au niveau du travail en équipe dans un cadre hiérarchisé.
- Grande rigueur morale, confidentialité et discrétion absolue.
- Respect de l'obligation de réserve.
- Sens des relations humaines, du dialogue et de l'écoute.
- Respect du service public.
- Disponibilité : travail en soirée, dimanches et jours fériés ainsi qu'occasionnellement la nuit, en fonction des nécessités de service.
- Dynamisme et esprit d'initiative développés.
- Rigueur et discipline.
- Capacité de réagir rapidement avec sang-froid.
- Bonne condition physique générale (marche à pieds et pratique du VTT, portage de charges lourdes ex : cages pour animaux...)

Poste à pourvoir pour le 1^{er} juin 2021

Merci d'adresser votre candidature comprenant une lettre de motivation et un CV à l'attention de Monsieur le Maire avant le 12 mai 2021

par courriel à : aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr